

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

1. Désignation

L'**IFAS** (Institut de Formation Aide-Soignant) est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans les métiers du secteur du sanitaire et du social. Il est situé Route de Saint Sauveur - 50360 Picaувille. L'**IFAS** conçoit, élabore et dispense des formations, seul ou en partenariat.

L'**IFAS** agit en qualité d'organisme de formation enregistré auprès de la Préfecture de la région sous le numéro de déclaration d'activité 25 50 00234 50. Il est certifié DataDock et Qualiopi et reconnu auprès de l'OGDPC pour dispenser des programmes au titre du développement professionnel continu.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **Client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une action auprès de l'**IFAS**.
- **CGV** : les Conditions Générales de Vente, détaillées ci-dessous.
- **OPCO** : les Opérateurs de Compétences.

2. Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables à l'ensemble des prestations effectuées par l'**IFAS** pour le compte d'un **Client**. Toute commande auprès de l'**IFAS** implique l'acceptation sans réserve du **Client** des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat. Elles constituent le socle unique de la relation commerciale entre les parties, et, en ce sens, l'acheteur est réputé les accepter sans réserve. Le prestataire et l'acheteur conviennent que les présentes conditions générales de vente régissent exclusivement leur relation. Le prestataire se réserve le droit de déroger ponctuellement à certaines clauses des présentes, en fonction des négociations menées avec l'acheteur, par l'établissement de conditions de vente particulières.

3. Devis

A la demande du client, l'**IFAS** lui fournit un devis. Avant la mise en œuvre de la formation, le **client** est tenu de retourner à l'**IFAS** un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord » dudit devis. En dehors du devis, les prix applicables sont ceux fixés au catalogue ou au bulletin d'inscription.

4. Prix et modalités de paiement

Les prix des prestations sont indiqués en euros toutes taxes comprises (établissement non assujetti à la TVA). Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre de la **Fondation Bon Sauveur de la Manche**, établissement gestionnaire de l'**IFAS**.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. L'**IFAS** aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du **Client** sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à l'**IFAS**.

En cas de règlement par l'**OPCO** (Opérateurs de Compétences) dont dépend le **Client**, il appartient au **Client** d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le **Client** retourne dûment renseigner, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à l'**IFAS** ou sur la **convention de formation établie**. En cas de prise en charge partielle par l'**OPCO**, la différence sera directement facturée par l'**IFAS** au **Client**. Si l'**OPCO** refusait la prise en charge de l'action, le Client serait néanmoins redevable de la somme déterminée.

5. Conditions de report et d'annulation des actions

Il est rappelé qu'à la date de signature du contrat de formation, le **Client** (stagiaire de la formation finançant en individuel la prestation de formation exclusivement) a un délai de 10 jours pour se rétracter. Le délai de rétraction est porté à 14 jours (article L.121-16 du code de la consommation) pour les contrats conclus « à distance » et les contrats conclus « hors établissement ». Pour faire valoir son droit de rétractation, le **Client** en informe l'**IFAS** par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du **Client**.

En cas d'annulation par :

- Le client :
 - A plus de 30 jours, en accord avec le client, l'**IFAS** s'engage à reporter la formation à une date ultérieure.
 - A moins de 30 jours francs avant le début d'une formation engagée, l'**IFAS** retiendra sur le coût total, les sommes engagées pour la réalisation de l'action.
- L'**IFAS** :
 - A plus de 30 jours, en accord avec le client, l'**IFAS** s'engage à reporter la formation à une date ultérieure.
 - A moins de 30 jours francs avant le début d'une formation retenue, l'**IFAS** s'engage à reporter la formation à une date ultérieure et, le cas échéant, il s'assure de trouver un accord avec le client.

Si le **client** est empêché de suivre l'action par suite de force majeure dûment reconnue au cours de sa réalisation, seules les heures de formation effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue, conformément aux dispositions du livre VI du Code du travail.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, l'**IFAS** ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses **clients**. Ces derniers seront informés par mail, avec en fonction de la situation, une information préalable par téléphone. L'**IFAS** s'engage dans ce cadre à proposer au **client**, dans les meilleurs délais, de nouvelles dates de formation répondant à l'objet initialement prévu.

6. Force majeure

Toutes circonstances indépendantes de la volonté des parties, empêchant l'exécution dans des conditions normales de leurs obligations, sont considérées comme des causes d'exonération des obligations des parties et entraînent leur suspension. La partie qui invoque les circonstances visées ci-dessus doit avertir immédiatement l'autre partie de leur survenance, ainsi que de leur disparition.

Seront considérés comme cas de force majeure tous faits ou circonstances **irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles, inévitables, indépendants de la volonté des parties et qui ne pourront être empêchés par ces dernières**, malgré tous les efforts raisonnablement possibles. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et des tribunaux français : tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre, l'arrêt des réseaux de télécommunication ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication externes aux clients.

Les parties se rapprocheront pour examiner l'incidence de l'événement et convenir des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie. Si le cas de force majeure a une durée supérieure à trois mois, les présentes conditions générales pourront être résiliées par la partie lésée.

7. Contenu des actions

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des actions suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants, après information préalable du **client** signataire de la convention, dans le cadre notamment d'une action en intra.

8. Propriété intellectuelle, droit d'auteur et confidentialité

Les supports d'intervention, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de **l'IFAS**. Le **client** s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Chacune des parties s'engage à ne pas divulguer les informations confidentielles reçues de l'autre partie. Les informations confidentielles s'entendent des informations de toute nature, visuelles ou orales, sur quelque support que ce soit, relatives à la structure, l'organisation, les affaires, les politiques internes diverses, les projets et le personnel de chacune des parties.

9. Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées **l'IFAS** par le **client** le concernant sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales de **l'IFAS**. Si le client transmet des informations concernant des professionnels de son établissement, les données ainsi transmises seront utiles au traitement de l'inscription et du suivi de l'action de formation. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 et le règlement général sur la protection des données, le **client** dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

10. Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises à l'application du droit français. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige. Les parties s'engagent à rechercher une solution amiable à tout différend qui pourrait naître de la réalisation des prestations. Si elles n'y parviennent pas, les parties soumettront le litige au Tribunal de Caen.

La Directrice
Nathalie TYSON